

**COMMUNE DE COLLEVILLE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

| | |
|--|--|
| Date de convocation 19/05/2020 | L'AN DEUX MIL VINGT, Le mardi 26 mai 2020 à 20 heures 30 LE CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué, s'est réuni au foyer Kohli en séance publique sous la présidence, de M. RENAULT Michel, Maire |
| Date d'affichage | Etaient présents: Messieurs : BRUMARD/DENEUVE/DESCHAMPS/DUPREY/HEBERT/VAUCHEL, Mesdames : BROCHET/CADINOT/DELAUNE/LACHERAY/LEWIN/MORVAN/ OLIVIER/SEBIRE Formant la majorité des membres en exercice Etaient excusés ou absents : M RENAULT Jean-Marie |
| Nombre de conseillers en exercice: 15 Présents : 14 Excusés/absents : 1 | M Pascal BRUMARD a été élu secrétaire |

REUNION CONSEIL MUNICIPAL

Compte rendu du Mardi 26 mai 2020

1 **↳ INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur RENAULT Michel, Maire qui après l'appel nominal donne lecture des résultats constatés au procès verbal des élections et déclare,

MM. BRUMARD/DENEUVE/DESCHAMPS/DUPREY/HEBERT/RENAULT/VAUCHEL,

**MMES. BROCHET/CADINOT/DELAUNE/LACHERAY/LEWIN/MORVAN-
FIERVILLE/OLIVIER/SEBIRE, installés.**

Il cède sa place à la doyenne d'âge.

2 **↳ DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE**

Mme OLIVIER Arlette doyenne d'âge, prend la présidence et, conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, elle propose de désigner M. BRUMARD Pascal pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.

Le Conseil donne son accord.

3 ↪ ELECTION DU MAIRE

Mme. La Présidente rappelle l'objet de la séance qui est l'élection du Maire. Après un appel à candidature, Monsieur HEBERT Denis dit être candidat.

N'ayant pas d'autre candidature, elle invite les membres du conseil à voter à bulletin secret, pour élire le Maire.

Madame DELAUNE Séverine présente aux membres du conseil municipal une procuration manuscrite émanant de Monsieur RENAULT Jean-Marie excusé, lui donnant pouvoir.

Deux assesseurs, Madame CADINOT Laure et Madame DELAUNE Séverine procèdent au dépouillement.

Le Président annonce les résultats suivants :

- *nombre de bulletins : 15*
- *bulletins blancs ou nuls : 0*
- *suffrages exprimés : 15*
- *majorité absolue : 8*
- *ont obtenu*
- *M HEBERT Denis : 15 voix*
-

M HEBERT Denis ayant obtenu la majorité absolue est proclamé Maire

4 ↪ FIXATION DU NOMBRE D'ADJOINTS

M. le Maire prend la présidence et rappelle que la création du nombre d'adjoints relève de la compétence du conseil municipal.

En vertu de l'article L 2122-2 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal détermine librement le nombre d'adjoints sans que celui-ci puisse excéder 30% de l'effectif légal du conseil municipal.

Ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de 4 adjoints.

Il vous est proposé la création de 4 postes d'adjoints

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

DECIDE à l'unanimité, la création de 4 postes d'adjoints au maire.

5 ↪ ELECTION DES ADJOINTS

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du conseil municipal fixant le nombre d'adjoints au maire à quatre,

M. le Maire rappelle que l'élection des adjoints intervient par scrutins successifs, individuels et secrets dans les mêmes conditions que pour celle du maire. Les adjoints prennent rang dans l'ordre de leur nomination et il convient par conséquence de commencer par l'élection du Premier adjoint. Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

•Election du Premier adjoint :

Après un appel de candidature, Monsieur BRUMARD Pascal se porte candidat. Il est procédé à l'élection du premier adjoint.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 15
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 15
- majorité absolue : 8
- ont obtenu :
- M.BRUMARD Pascal: 15 voix
-

M. BRUMARD Pascal ayant obtenu la majorité absolue est proclamé Premier adjoint au Maire.

• Election du deuxième adjoint :

Après appel de candidature, Madame LACHERAY Sandrine se porte candidate. Il est procédé à l'élection de deuxième adjoint

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 15
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 15
- majorité absolue : 8
- ont obtenu :
- Mme Sandrine LACHERAY : 15 voix
-

Mme. LACHERAY Sandrine, ayant obtenu la majorité absolue est proclamée Deuxième adjointe au Maire

• Election du troisième adjoint :

Après appel de candidature, Monsieur DUPREY Thierry se porte candidat. Il est procédé à l'élection du troisième adjoint.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 15
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 15
- majorité absolue : 8
- ont obtenu :
- M. DUPREY Thierry : 15 voix

M. DUPREY Thierry ayant obtenu la majorité absolue est proclamé Troisième adjoint au Maire

• Election du quatrième adjoint :

Après appel de candidature, Madame OLIVIER Arlette se porte candidate. Il est procédé à l'élection du quatrième adjoint ;

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 15
- bulletins blancs ou nuls : 2
- suffrages exprimés : 13
- majorité absolue : 8
- ont obtenu :
- Mme OLIVIER Arlette : 13 voix

Mme OLIVIER Arlette ayant obtenu la majorité absolue est proclamée Quatrième adjointe au Maire.

Les intéressés ont déclaré accepter d'exercer ces fonctions.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h23.